

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID 19 : POURSUITE DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES EN MOSELLE

Ce vendredi 9 avril 2021, la Haute Autorité de Santé a publié un avis sur les stratégies de vaccination face aux variants du SARS-CoV-2. Elle recommande de privilégier à ce stade l'accès aux vaccins ARN sur le territoire de la Moselle confrontée au variant sud-africain (30%).

Suite à la mise en évidence du variant Sud-Africain en Moselle en février dernier, l'ARS GE et la Préfecture de Moselle ont pris des mesures renforcées de la stratégie tester, alerter, protéger et engagé une accélération de la vaccination afin de circonscrire et réduire la diffusion de l'épidémie.

C'est dans ce cadre que la Moselle a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 35 850 doses supplémentaires de vaccin PFIZER (30 000 semaine du 15 février, et 5850 semaine du 1^{er} mars), qui a permis de privilégier ce vaccin sur ce territoire au profit des professionnels de santé et des populations les plus vulnérables (personnes en situation de handicap notamment).

Si la proportion de variants Sud-Africain s'est élevée à plus de 55% il y a un mois, elle est désormais de 30%, le variant anglais représentant désormais une proportion de 58%.

Dans ce contexte où le variant reste significativement présent mais avec une prévalence en baisse, la HAS recommande de poursuivre à ce stade la politique vaccinale engagée sur ce territoire, c'est-à-dire continuer à privilégier l'accès aux vaccins à ARNm, Pfizer et Moderna. L'ARS Grand Est, la Préfecture de Moselle et leurs partenaires poursuivent donc la campagne de vaccination telle qu'elle avait été spécifiquement engagée depuis février.

En outre un dispositif expérimental sera mis en place en Moselle d'ici fin avril afin de distribuer le vaccin MODERNA (vaccin ARNm) via les pharmacies aux profits des médecins généralistes, ce qui contribuera à faciliter l'accès aux vaccins à ARNm.

Concernant les personnes vaccinées avec une première dose Astrazeneca en Moselle, l'avis de la HAS est mis en œuvre comme dans le reste du pays. Il s'agit de vacciner après 12 semaines avec une seconde dose d'Astrazeneca toutes les personnes de plus de 55 ans et avec une dose de vaccin à ARNm les personnes de moins de 55 ans.

Chaque personne se verra proposer le schéma vaccinal approprié au regard de sa situation.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture de Moselle : pref-communication@moselle.gouv.fr